



**9<sup>ème</sup> rendez-vous de la vie associative**  
**« La coopération inter-associative cergyssoise »**  
**Synthèse de la rencontre**

**"De la mutualisation de moyens à la coopération inter-associative"**

Il convient de distinguer et de nommer 3 modes et autant de niveaux de partage entre parties prenantes d'une action (d'un projet), du plus lâche au plus serré (non nécessairement exclusifs l'un de l'autre pour les 2 premiers niveaux).

Cela se présente à peu près ainsi :

- 1) la mutualisation = la "facilitation réciproque" s'applique aux ressources non humaines (locaux, moyens techniques, logistiques, éventuellement financiers, etc)
- 2) la collaboration = le "travaillé ensemble" s'applique aux ressources humaines, au travail partagé (ou organisé de concert)
- 3) la coopération = le "faire oeuvre commune" + ambitieuse, s'applique à une organisation partagée des moyens techniques et humains dans le but de mener à bien un projet dans la durée, au-delà d'un événement particulier.

C'est à partir de l'interrogation de la notion de coopération, et à ce stade seulement que doivent être envisagées, étudiées et construites toutes les perspectives souhaitables de rapprochements formels entre structures - fusions bien sûr, mais plutôt en-deçà : groupements "ad hoc" par ex., etc ...

**Tout petit guide pour grand projet inter-associatif !**

*Nous vous proposons ici une synthèse des ateliers coopératifs auxquels vous avez participé, ainsi que des échanges qui en ont découlés.*

Bonnes pratiques à tester

- Agir localement et penser globalement ... et réciproquement
- Avoir une communication (orale) fluide
- Choisir de coopérer au niveau territorial et/ou au niveau thématique
- Choisir l'approche/méthode d'action en fonction du contexte
- Créer un comité local d'organisation, y désigner les représentants de chaque entité
- Définir le territoire d'intervention
- Désigner les interlocuteurs qui communiquent/échantent au cours de la coopération
- Echanger les arguments pour décider : étudier toutes les idées et prendre les décisions démocratiquement
- Faire en sorte que les participants se sentent concernés par le projet de coopération
- Faire le diagnostic des ressources
- Prioriser les actions et s'organiser
- Profiter de la coopération pour se faire connaître
- Rechercher les compétences techniques auprès d'une diversité d'associations pour s'appuyer sur les compétences de chacun
- Se mettre d'accord sur les objectifs recherchés

Ecueils à éviter

- Confondre coopération et prestation, c'est-à-dire placer une association en position de « demandeur » et l'autre de « prestataire »
- Dispersion des participants, faible concentration autour de « l'objet » de la coopération
- Ne pas comprendre/savoir pourquoi on réalise l'action
- Ne pas différencier envies et réalités matérielles
- Réfléchir « à chaud »



### Le pense-pasbête de la coopération

Voici une liste, dans le désordre et non exhaustive, des sujets que les associations souhaitant coopérer devront aborder :

- l'échéancier de réalisation,
- la communication (externe, partage de l'information entre entités),
- la gouvernance (qui prend les décisions et comment ?),
- la raison du projet de coopération et ses objectifs,
- la répartition des éventuels excédants,
- la tarification (tarif unique ou gratuité ou barème dégressif, ...),
- les critères de réussite (fréquentation, qualité des échanges etc.),
- les perspectives (renouvellement de l'action ou autres actions en coopération),
- les ressources humaines (expériences et compétences, disponibilités de vos membres, des gents municipaux),
- les ressources matérielles et financières (existantes, nécessaires),
- les valeurs partagées par les associations coopérantes,
- qui fait quoi : la répartition des missions entre associations.